



EXPERT AGRÉÉ

MARTINE MASSON IMMOBILIER

NICE - PARIS



HONORAIRES (TVA au taux de 20%)

TRANSACTION

TYPE DE BIEN	REGION NICOISE	REGION ILE DE FRANCE
Appartement / Maison	5% TTC du prix de vente avec un forfait minimum de 8.000 € TTC	5% TTC du prix de vente avec un forfait minimum de 10.000 € TTC
Terrain	7% TTC du prix de vente	
Garage / Parking / Cave	< à 25.000 € : Forfait de 2.000 € TTC > à 25.000 € : Forfait de 3.000 € TTC	
Local commercial / Fonds de commerce	8 % TTC du prix de vente avec un forfait minimum de 8.000 € TTC Forfait de 5.000 € TTC pour vente licence IV	
Cession de droit au bail	10% TTC du montant triennal du loyer	12% TTC du montant triennal du loyer

Les honoraires d'agence sont dans la plupart des cas à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat. Dans le cadre d'un mandat faisant l'objet d'une délégation, le montant des honoraires applicable est celui qui correspond au barème de l'agence détentrice du mandat principal.

LOCATION

LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLES (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)	REGION NICOISE	REGION ILE DE FRANCE
Entremise et négociation	Différentiel entre un mois de loyer hors charges et le service ci-dessous : visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail.	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	- 10 € TTC/m ² à la charge du bailleur - 10 € TTC/m ² à la charge du locataire	- 12 € TTC/m ² à la charge du bailleur - 12 € TTC/m ² à la charge du locataire
Etat des lieux location	- 3 € TTC/m ² à la charge du bailleur - 3 € TTC/m ² à la charge du locataire	- 3 € TTC/m ² à la charge du bailleur - 3 € TTC/m ² à la charge du locataire

Mise à jour du 04.12.2020